

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En date **01 octobre 2020 à 18h30**
(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

L'an deux mille vingt, le 01 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle *Josse Heumez* sous la Présidence de M.DELANNOY Julien, Maire.

Présidence : Monsieur Julien DELANNOY, Maire

Présents : M. Julien DELANNOY, Maire – Mme Séverine FOUACHE DELBECQ, 1^{ère} adjointe, Mr Henri LEGAY, adjoint, Mmes et Mrs Christine ANSEL, Fabienne CAPELLE, Chantal CUEGNET, Muriel LEFEBVRE HERMETZ, Philippe DUMONT, Frédéric FICHAUX, Philippe LEFRANC, David RAIMOND, conseillers municipaux.

Absents excusés : Eveline BOIN, Olivier CUVILLIEZ, Olivier HENDRICK, Angélique LOZINGUEZ.

Absents : /

Procurations : Eveline BOIN à Julien DELANNOY, Olivier HENDRICK à Henri LEGAY.

Convocation : du 22 septembre 2020.

Secrétaire : Christine ANSEL.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.
Madame Christine ANSEL est nommée secrétaire de séance.

Convention Trailfit – CCPL

Monsieur le Maire rappelle la présentation du projet Trailfit lors de la réunion du 16/06/2020.

Il signale que la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a émis le souhait d'implanter un poteau Trailfit sur la parcelle D71, propriété du Centre Communal d'Action Sociale de Wavrans-Sur-l'Aa.

Par sa délibération 014/2020 en date du 25 juin 2020, le CCAS a donné son accord pour la pose de cet équipement sur cette parcelle.

Il est proposé la signature d'une convention prévoyant notamment la prise en charge par la CCPL de tous les frais inhérents à cet équipement et l'absence de responsabilité de la commune et du CCAS. La commune et le CCAS s'y engagent à laisser libre accès à la structure et à maintenir la bonne qualité des espaces.

Cette convention serait donc tripartite : elle lierait la commune, le CCAS ainsi que la CCPL.

Sachant que par sa délibération 014/2020 du 25 juin 2020, le CCAS a également donné son accord pour la signature de cette convention, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer ladite convention au nom de la commune.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal l'accepte.

Travaux éclairage public

Monsieur le Maire présente le projet « Rénovation de l'éclairage Public » voté par le conseil municipal en 2019.

Il présente les délibérations :

- 2019/036 du 10/09/2019
- 2019/053 du 25/11/2019
- 2019/054 du 25/11/2019

Il expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé un changement progressif sur 7 ans permettant d'étaler le coût pour la commune et permettant en même temps de disposer le temps des travaux de matériel de rechange en réalisant un stockage des installations démontées.

Année 1 : Campagnette, Fourdebecques et salle Josse Heumez et ses abords

Année 2 : Plouy, Wilbedingues et rue de Wilbedingues

Année 3 : Assinghem et une partie de la rue du beau rivage

Année 4 : une partie de la rue du beau rivage et rue de Védringhem

Année 5 : une partie de la rue de l'église, de la Halte d'Esquerdes et cité M ghier

Année 6 : rue B Chochoy et une partie de la rue de l'église

Année 7 : rue des croisettes, rue de Fauquembergues et Cité de la renaissance.

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2019/036 du 10 septembre 2019 l'autorisant à signer l'acte d'engagement pour la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation et de modernisation du réseau d'éclairage public communal.

La première phase a été opérée en 2019 et Monsieur le Maire souhaite accélérer la réalisation en raison d'une baisse à venir des subventions de la FDE sur de tels travaux.

Il propose dès lors au Conseil Municipal de donner son accord pour la signature de deux nouvelles phases. A la fin de celles-ci l'ensemble de l'éclairage public de la commune aura été renouvelé. Il est à noter que les phases comportent parfois des ajouts de points lumineux comme par exemple au niveau de la rue de Wilbedingues suite à l'extension des habitations, la rue de la belle vue sous équipée, l'allée des pruniers actuellement totalement dépourvue de points lumineux.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion avec la Commission Appels Offres s'est tenue ce 01/10/2020.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des phases 2 et 3, à réaliser les demandes de subventions correspondantes et à signer tout document s'y rapportant.

Travaux voirie : Chemin des près

Monsieur le Maire informe avoir réuni la Commission d'Appel d'Offres et la Commission voirie à deux reprises concernant des travaux à effectuer au niveau du chemin des Près.

En effet, une partie de celui-ci menace d'éboulement.

Après consultation de trois entreprises, la commission d'Appel d'Offres a sélectionné la société LEROY TP pour effectuer des travaux d'empierrement visant à créer un mur de soutènement pour éviter que ledit chemin ne s'effondre.

Le montant des travaux s'élève à 21 340.00 euros HT.

Cet empierrement doit être réalisé sur des parcelles privées cadastrées ZM 31 et ZM 139.

Cette parcelle a 6 propriétaires, l'autorisation de chacun d'entre eux a été sollicitée et tous ont donné un avis favorable.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Monsieur le Maire signale que le SmageAa va également intervenir pour diminuer le ruissellement des eaux. Des fascines d'environ 15 ml seront installées au niveau de la parcelle supérieure.

Travaux de voirie : Trottoirs rue Bernard Chochoy

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la réfection des trottoirs Rue Bernard Chochoy :

- au niveau du N°52 : en raison notamment d'un mauvais écoulement des eaux pluviales conduisant à une inondation de la voirie lors de fortes pluies
- et aux abords de la boulangerie : trottoir extrêmement fréquenté et actuellement en fort état de délabrement.

Une installation de tuyaux avec création de regards, pose de bordures et mise en œuvre d'enrobés sont nécessaires dans la réalisation de ces travaux.

Plusieurs devis ont été sollicités et la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 01^{er} octobre 2020 afin de les étudier.

La Commission d'Appels d'Offres propose de retenir les offres de la société DUCROCQ d'un montant total de 34 860.00 € HT, celles-ci ayant été jugées les plus économiquement avantageuses.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les devis de la société DUCROCQ de 24 795.00 € HT et 10 065.00 € HT et tout document se rapportant à l'exécution des travaux.

Frédéric FICHAUX demande de solliciter auprès de la société le passage d'une caméra dans les canalisations afin de soulever tout éventuel problème avant la remise en enrobés.

Monsieur le Maire ajoute que la participation du SIDEALF sera également demandé dans l'analyse des dysfonctionnements, car il semblerait que des déchets d'assainissement circulent dans le réseau d'eaux pluviales.

Travaux de voirie : Trottoirs rue de l'église

Monsieur le Maire sollicite le vote de l'Assemblée pour la réfection d'une partie des trottoirs au niveau de la Rue de l'Eglise.

En effet, cette partie est en grand état de vétusté et correspond au projet de liaison douce inscrite au PLUi. De plus, il ne permet pas de répondre aux exigences du PAVE (Plan d'Accessibilité des Voiries et des Espaces publics).

Monsieur le Maire précise que plusieurs devis ont été demandés. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 01^{er} octobre 2020 afin de les évaluer.

La Commission d'Appels d'Offres propose de retenir l'offre de la société DUCROCQ TP d'un montant de 6 890.00 € HT, celle-ci ayant été jugée la plus économiquement avantageuse.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la société DUCROCQ TP d'un montant de 6 890.00 € HT et tout document se rapportant à l'exécution des travaux.

Demandes de subvention départementale pour travaux de voirie

Monsieur le Maire rappelle les travaux de trottoirs au niveau de la Rue Bernard Chochoy validés lors de la présente séance pour un montant total de 34 860.00 € HT.

Il explique que la commune a la possibilité de solliciter le concours du Département pour le financement desdits travaux via les amendes de police qui peuvent atteindre 40% du coût total HT des travaux.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de donner leur accord pour la sollicitation de cette subvention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter le département via les Amendes de police et à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la séance, le Conseil Municipal a validé les travaux de réfection d'une partie des trottoirs de la rue de l'Eglise pour un montant total des travaux à 6 890.00 € HT.

Le Département peut participer au financement de ces travaux via la subvention FARDA – Aide à la voirie communale. Une subvention s'élevant à 40% du montant HT des travaux pourrait ainsi être sollicitée par la commune.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de donner leur accord pour la sollicitation de cette subvention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter le département via le FARDA – Aide à la voirie communale et à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

Demande de subvention CCPL pour travaux de voirie

Dans le cadre des travaux de voirie précédemment évoqués, la commune peut solliciter une subvention d'un montant de 10 000.00 € représentant jusque 20% du coût total du projet au titre du plan de relance auprès de la CCPL.

Dès lors et au vu du montant des travaux, la commune pourrait prétendre à une participation de 10 000.00 €

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'attribution de cette subvention.

Demandes de subvention exceptionnelle d'associations locales

Monsieur le Maire informe de la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'APE (Association des Parents d'Elèves) et par le FCW (Football Club de Wavrans sur l'Aa).

Il propose d'allouer une subvention exceptionnelle à l'APE de 765.00 euros et au FCW de 500.00 euros.

Après avoir pris connaissance de l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'octroyer les subventions proposées.

Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire expose qu'il convient de prévoir les crédits budgétaires pour permettre le basculement comptable des frais d'études de la société BETCO Ingénierie réglés avant le début des travaux.

Il rappelle que la société BETCO Ingénierie est missionnée (délibération 036/2019) pour la maîtrise d'œuvre des travaux de modernisation du parc d'éclairage public, travaux aujourd'hui débutés.

Il précise que 2 414.74 € ont été réglés à la société BETCO pour les phases d'inventaire, d'études avant-projet (AVP), étude de projet (PRO), assistance apportée à la maîtrise d'ouvrage pour la passation du contrat de travaux (ACT) avant que les travaux ne démarrent.

Il convient, via une opération d'ordre budgétaire n'impliquant aucun flux financier, de régulariser la dépense inscrite au 2031 du chapitre 040.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer quant à la décision modificative suivante.

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
INVESTISSEMENT				
D 2315 Installations, matériel et outillage techniques		2 414.74 €		
R 2031 Frais d'études				2 414.74 €
TOTAL D041 - Opérations patrimoniales		2 414.74 €		2 414.74 €

A l'unanimité le conseil municipal accepte cette décision modificative

Assurance Dommage Ouvrage – encaissement d'un chèque

Monsieur le Maire rappelle la signature d'un contrat d'assurance dommage ouvrage auprès de la société MAIF, signature permise par la délibération 2017/080 du 04 décembre 2017.

Face aux désordres rencontrés sur le chantier de l'Ecole Les Orchidées, la commune a fait appel à cette assurance.

Parmi les conséquences dommageables, figure du grattage de peinture écaillée et de la remise en peinture d'une des parties de verrière. Un chèque de 200.00 euros a été alloué par la société MAIF à la commune pour l'exécution de ce travail par les agents municipaux.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation d'émettre un titre de recette pour encaissement de ce chèque. A l'unanimité, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à encaisser ce chèque.

Référent sécurité routière

Par courrier en date du 07/07/2020, la préfecture du Pas de Calais invite toutes les communes à nommer un référent sécurité routière qui sera l'interlocuteur privilégié de la coordination de sécurité routière.

Monsieur le Maire en donne lecture.

Monsieur le Maire propose d'y nommer Mme Christine ANSEL.

A l'unanimité, l'assemblée nomme Mme Christine ANSEL référent Sécurité Routière de la commune de Wavrans sur l'Aa.

Référent GDON

Monsieur le Maire que le GDON (Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles) œuvre depuis ne nombreuses années dans la lutte contre le rat musqué.

Son territoire d'intervention est très large et il lui est nécessaire de pouvoir bénéficier de l'appui d'un référent communal lui permettant de suivre localement la lutte contre ce mammifère.

Il représentera la commune lors des réunions et sera l'interlocuteur privilégié entre les demandes d'interventions et les piégeurs locaux.

Monsieur le Maire précise qu'actuellement le référent GDON est Mr Christophe DUCROCQ et qu'il souhaite le renouveler à cette fonction.

A l'unanimité, l'assemblée nomme Mr Christophe DUCROCQ référent GDON de la commune de Wavrans sur l'Aa.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe que le site de l'école des Orchidées a repris son fonctionnement avec un protocole sanitaire allégé (par rapport à la fin d'année scolaire dernière) mais toujours présent au sein des pratiques de nettoyage et de suivi pour le personnel communal.

Une présentation de l'avancement du chantier de démolition du site de la minoterie est faite à l'assemblée.

Monsieur le Maire informe que suite aux élections organisées le 18/09/2020, 13 jeunes ont été élus membres du CMJ : BAILLY Quentin BILLAUT Ethel CARUYER Typhène CHOQUET Kénaël CLABAUX Chloé DELAHAIGUE Cloé GORRIEZ Léo HOLLANDER Adèle HUGUET Roxanne JOLY Arthur LEFEBVRE Noa LEFRANC Antoine RAIMOND Ethan.

Lors de l'élection du 25/09/2020, Kénaël CHOQUET a été élu mini Maire et Ethan RAIMOND, mini Adjoint.

Il précise qu'une passation entre l'ancien CMJ et le nouveau s'est tenue ce même jour. Une présentation de l'avancement du projet City Stade a notamment été réalisée.

L'ensemble des personnes présentes (membres du Conseil Municipal et membres du nouveau CMJ) semble avoir été conquis.

Monsieur le Maire informe que le contrat de remplacement de l'agent titulaire en arrêt maladie a été validé.

Monsieur le Maire informe que par courriel en date du 25/09/2020, la CCPL invite, dans le cadre de la nouvelle gouvernance territoriale, les conseillers volontaires à participer aux commissions communautaires. Il donne lecture des différentes commissions et demande quels sont les conseillers intéressés.

Ainsi sont intéressés aux 3 commissions de la CCPL :

- Commission Transition écologique et territoriale / Urbanisme et habitat / Emploi et développement économique : Philippe DUMONT.
- Commission Tourisme, Sport et Culture / Affaires scolaires et sociales / Jeunesse et Famille : Mme Chantal CUEGNET.

- Commission Finances et Prospective financière / Communication et exercice du service public : David RAIMOND.

Monsieur le Maire informe que depuis ce 15/07/2020, il a été élu Vice-Président de la CCPL en charge de la Communication, de la Citoyenneté et du Numérique.

Monsieur le Maire informe travailler actuellement avec ses collègues de Remilly Wirquin et d'Ouve Wirquin pour le retour d'un médecin.

Monsieur le Maire informe que suite à un retard de raccordement Enedis, l'antenne relais implantée au sein de la zone du gré n'est pas encore opérationnelle.

Monsieur le Maire informe que deux nouvelles requêtes en urbanisme ont été déposées au Tribunal Administratif de Lille

- Requête n° 2004988 annulation DP 06288216L0011
- Requête n° 2004294 annulation PC 0628821200008 M01

La Smacl prend en charges les frais et honoraires liés à ces affaires.

Frédéric FICHAUX signale qu'un trou est en formation au niveau de la rue de l'Eglise.

Il signale avoir été sollicité pour la mise en place d'un abri pour les vélos au niveau de l'Ecole des Orchidées. Monsieur le Maire informe que ce point a été étudié suite à une réunion de CMJ. Son implantation doit être vu dans l'aménagement global des extérieurs de l'Ecole.

Il signale avoir également été averti de la chute de tuiles sur le trottoir à l'angle de la rue de la Halte et de la rue B Chochoy. Monsieur le Maire informe que le propriétaire a déjà reçu un premier courrier. Il sera de nouveau contacté.

La séance est close à 21h00

POUR EXTRAIT CONFORME
En mairie, le 05 octobre 2020
Le Maire,
DELANNOY Julien



